Version février 2026

PROCESSUS POUR LA RECONNAISSANCE D'AMCE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ACSQ

Dépôt des programmations ACSQ

- CNC reçoit les programmations des partenaires ACSQ.

- CNC révise les projets soumis par les partenaires et s'assure d'obtenir tous les documents nécessaires à l'analyse.

Analyse préliminaire et rencontre du comité AMCE-ACSQ

- Les membres du comité réalisent l'analyse préliminaire des projets déposés à partir du formulaire de dépôt et se rencontrent par la suite pour examiner les dossiers.

- Les membres du comité émettent des orientations pour le comité directeur de l'ACSQ.

Rencontre du comité directeur de l'ACSQ

- Le comité directeur de l'ACSQ se réunit afin de déterminer les orientations pour la suite du projet et décider de l'octroi du financement.

Transmission des résultats de l'analyse prélimniaire et de la décision du Comité directeur aux partenaires

Analyse complète des projets

- Analyse complète de l'ensemble des documents justificatifs accompagnant la demande.

- Délai d'environ 2 mois après la rencontre du comité AMCE-ACSQ.

L'analyse complète du projet peut débuter avant que le Comité directeur approuve le projet, afin d'éviter des délais.

Servitude de conservation personnelle

- Analyse la portion "AMCE" du projet (ex. entente de partenariat, lettre patente de l'autorité de gestion, etc.).

EN PLUS,
CNC doit analyser la portion "servitude" du projet. Les partenaires doivent fournir les documents en lien avec la servitude, comme un projet d'acquisition régulier (rapport sur les titres, rapport JVM, projet d'acte de servitude, etc.).

Projets municipaux

- Analyse des documents fournis (ex. schéma d'aménagement, règlement relatif aux parcs, zonage municipal, etc.).

Autre cas

À venir

Production d'une fiche de recommandations pour le MELCCFP

Analyse par le MELCCFP

- Le MELCCFP examine l'analyse complète et de fiche de recommandations.

- Délai d'environ 1 mois après la réception de la fiche de recommandations.

Reconnaissance par le MELCCFP

- Le MELCCFP envoie une lettre et un certificat de reconnaissance au partenaire et au promoteur du projet.

- Inscription au Registre des aires protégées et des AMCE au Québec.